

# Réflexion sur les aides régionales aux entreprises

\* Conseiller de la fédération CGT métallurgie, collectif territoires et Formation professionnelle.

Jacques Bauquier

En Bourgogne Franche-Comté comme ailleurs, la soumission des politiques régionales aux exigences du patronat se traduit par un désastre industriel et social.

**A**vec 17,5 % d'emplois industriels contre 12,5 % en moyenne, la Bourgogne Franche-Comté se place comme première région industrielle de France.

Ses atouts reposent à la fois sur les compétences et le savoir-faire de ses salariés et sur un potentiel industriel structuré autour de 7 secteurs d'activités et 4 filières stratégiques que sont l'énergie, l'automobile, le ferroviaire, les microtechniques.

Cet ensemble, avec quatre donneurs d'ordre, PSA à Sochaux, General Electric et Alstom à Belfort, Framatome à Chalon/Saône, constitue une base productive vitale pour la Bourgogne Franche-Comté qui doit être pérennisée, revalorisée et développée, en lien avec un service public modernisé et renforcé.

Pourtant, au fil de ces dernières décennies, la soumission aux exigences des marchés financiers et des groupes multinationaux qui tient lieu de politique industrielle en France nous amène à constater une désindustrialisation et une érosion catastrophique des effectifs :

Des années 2000 à 2012, pour ne parler que de la Franche-Comté puisque les régions Bourgogne et Franche-Comté n'étaient pas fusionnées, cette dernière est passée de 27 % d'emplois industriels à 21 % soit une perte de 33 000 salariés.

De 2012 à 2019, la chute a continué, de 21 % à 17 %, soit une perte de 18 000 emplois industriels.

Rien que dans la métallurgie, la région Bourgogne-Franche-Comté est passée de 110 461 salariés en 2007 à 89 926 en 2014, soit une perte de 20 535 emplois en 7 ans.

Pourtant, le moins que l'on puisse observer, c'est que dans le même temps des milliards d'euros d'aides publiques, subventions, exonérations, crédits d'impôts (CICE et CIR) ont été attribués aux entreprises par l'État, les régions et les fonds européens prétendument destinés à maintenir et à sauver l'emploi ainsi que les entreprises.

Si l'on s'en tient aux politiques économiques et d'emploi et aux fonds versés par les régions pour soutenir les entreprises et l'emploi, force et de constater que toutes ces aides n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité et cela pour plusieurs raisons :

- Une plus grande écoute et considération envers le patronat que pour les organisations syndicales, en tous les cas la CGT.

- Pas de véritables projets régionaux de politique de reconquête industrielle, la préférence allant au développement de l'Économie sociale et solidaire.

- Des politiques d'accompagnement au service du capital plutôt que des politiques de transformations économiques et sociales.

Mes douze années passées au CESSER de Franche-Comté (2000 à 2012) avec une majorité de droite jusqu'en 2004 et ensuite du PS, me permettent de dire que sur les politiques régionales de l'emploi pour l'industrie notamment, nous sommes restés dans les mêmes logiques d'accompagnement.

Ces moyens et dispositifs mis en place sont fléchés sur deux objectifs : l'emploi et la formation professionnelle et abondés par des aides financières publiques mutualisées (État, Région, fonds européens, entreprises).

Ils sont élaborés dans le SRDE (Schéma régional de développement économique) devenu SRDEII (Inter-Industrie), mais où à chaque fois toutes les propositions CGT sur :

- La conditionnalité des aides publiques liées à la politique économique et sociale des entreprises.

- De nouveaux rapports donneurs d'ordre-sous-traitants pour des politiques de filières dans des logiques de territoires.

- L'instauration d'un dialogue social territorial pour travailler (mobilité, GPEC, création de comités interentreprises, formation professionnelle et emploi durable).

- Une autre conception de la démocratie sociale pour la présence des organisations syndicales dans les instances de décisions et non pas dans de simples instances d'information.

– Responsabilité sociale des entreprises via une charte d'engagements où les donneurs d'ordre garantissent les prix, les marchés, ainsi qu'une participation financière à l'innovation et à la formation professionnelle des sous-traitants.

– La sécurité sociale professionnelle des salariés pour assurer l'emploi, la formation et les salaires, dans le cadre de l'évolution des nouvelles technologies et des métiers.

– La création d'un fonds régional et d'intervention pour l'emploi et le développement solidaire des territoires...

Toutes ces propositions sont renvoyées sous prétexte qu'elles ne relèvent pas du niveau régional et qu'elles seraient en contradiction avec les directives européennes d'une concurrence libre et non faussée.

Pourtant dans d'autres régions, comme en Rhône-Alpes des avancées significatives ont été obtenues en matière de démocratie sociale, de participation des organisations syndicales à des instances de décisions et avec la création d'un fonds régional d'intervention pour l'emploi.

C'est le cas aussi pour les états généraux de l'industrie (EGI) où la CGT en Franche-Comté a été très fortement impliquée dans les groupes de travail et a été sollicitée par la préfecture de région pour présenter lors des Assises régionales des EGI, au nom des organisations

syndicales, l'analyse et les propositions pour le développement de l'industrie en Région.

En a découlé la mise en place d'un dialogue social territorial et un comité stratégique de filière pour l'automobile.

Nous pourrions évoquer aussi un accord avec le Conseil régional en 2009-2010 suite à la crise sociale de 2008, appelé «**se former plutôt que chômer**» qui, dans une situation exceptionnelle, a permis de maintenir ou de sauver des emplois et où la CGT a non seulement signé cet accord mais s'est investie dans sa mise en œuvre.

Résultat: 12 000 salariés en formation pour 72 entreprises, pour un financement global de 13 323 000 euros dont 2 240 000 euros apportés par la région Franche-Comté.

**Mais le problème relevé par la CGT lors de l'évaluation du dispositif est que ce sont pour 85 % des formations d'adaptation au poste et seulement 13 % des formations qualifiantes.**

Aujourd'hui encore, dans tous les dispositifs de formation professionnelle élaborés entre la DIRECCTE, la Région BFC, l'UIMM et les organisations syndicales nous assistons à une dévalorisation de la formation professionnelle.

Que ces procédures s'appellent ADEC-EDEC (Engagement de développement pour l'emploi et les compétences) Chartes, Accords

de mesures urgentes pour l'emploi ou ARME (Activité réduite pour maintien dans l'emploi)... nous relevons lors des évaluations que 90 % des formations professionnelles sont sanctionnées par des attestations et 10 % par des certifications. Et dans le même temps le patronat bénéficie de millions d'euros d'argent public.

Le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté vient de proposer dans le cadre de la crise sanitaire une charte quadripartite d'engagement social et sociétal (État, Région, Patronat, Organisations syndicales) qui a pour objectif de verser des fonds publics aux entreprises qui seraient en difficultés économiques et financières.

Cette charte, une fois de plus, n'impose aucune conditionnalité à ces aides publiques et les organisations syndicales sont écartées des instances de décisions.

Pas d'obligation de résultat qualitatif pour les actions de formations professionnelles, aussi bien en matière de certifications que de qualifications. Rien sur l'exigence d'emplois durables et de réduction de la précarité.

Or, les aides publiques versées au patronat doivent être un moyen de peser sur les choix stratégiques des entreprises et non se limiter à l'accompagnement de leurs choix de gestion et de compétitivité, **contraires à la réponse aux besoins des salariés** et à une politique d'emploi et de formation professionnelle au service du développement industriel.

**Nous ne construirons pas les usines du futur sur des ruines industrielles.**

Il y a urgence à arrêter toutes aides publiques et exonérations de cotisations sociales patronales sans conditionnalité, ni contrepartie sur l'investissement productif, la recherche et l'innovation, pour la reconquête industrielle et la revalorisation du travail en plaçant l'homme et ses besoins sociaux au centre de la production.

**Cette bataille industrielle exige:**

– La relocalisation des activités stratégiques en France, les 60 % de nos besoins importés et la réduction du temps de travail à 32 heures permettraient la création de milliers d'emplois pour produire là où l'on consomme, favorisant ainsi une politique de

“

**Les aides publiques versées au patronat doivent être un moyen de peser sur les choix stratégiques des entreprises et non se limiter à l'accompagnement de leurs choix de gestion et de compétitivité, contraires à la réponse aux besoins des salariés et à une politique d'emploi et de formation professionnelle au service du développement industriel.**

”

circuit court, d'économie circulaire et de création de produits durables et réparables.

– Une nouvelle répartition des richesses créées par le travail, pour favoriser des logiques de développement économique dont les productions de biens et de services répondent aux besoins de la population et des défis environnementaux.

Une démocratie sociale qui doit être renforcée et avoir toute sa place dans les instances de décisions territoriales et en donnant de nouveaux droits d'intervention des salariés sur la stratégie des entreprises et le contrôle de l'utilisation des fonds publics.

– Faire de la formation professionnelle tout au long de la vie un levier de développement de compétences

des salariés, de revalorisation des qualifications et des salaires pour préparer l'avenir et les mutations technologiques et industrielles.

**Le patronat ne peut être le seul acteur qui façonne l'organisation sociale et économique des territoires. Les organisations syndicales doivent y être associées avec de réels pouvoirs d'intervention.■**